



Préliminaire: la Klinische Seelsorge Ausbildung (KSA) s'appelle Formation Pastorale à l'Ecoute et à la Communication (FPEC) en France et Education Pastorale Clinique (EPC) en Suisse romande.

D.G.f.P./ Sektion KSA

Société Allemande de Psychologie Pastorale – Association enregistrée – Union professionnelle pour la cure d'âme, le conseil et la supervision - Section KSA

STANDARDS

Contenu

Préambule

Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA)

Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA)

Formation pastorale et psychologique à la supervision de formations (KSA)

Supervision de contrôle

Supervision didactique

Formation à la cure d'âme à l'étranger

Commission de formation

Visitation

Conseil des sages

Frais

Annexe 1: Synopse

Annexe 2: Curriculum de la formation à la supervision

Annexe 3: Décisions transitoires

Préambule

La cure d'âme (écoute pastorale) fait partie de l'être de l'Eglise de même que la prédication, l'enseignement et la diaconie.

Elle compte avec la présence de Dieu et sur la perceptibilité de son amour. La cure d'âme répond à l'appel de Jésus invitant " à annoncer le royaume de Dieu et à guérir les malades " (Luc 9,2).

Elle croit en l'affirmation que nous sommes accueillis au nom de Jésus et relève le défi de l'Evangile d'accueillir les autres. Dans cet accueil, elle reconnaît l'action du Saint Esprit qui suscite et fortifie la communauté (communio sanctorum).

La cure d'âme s'expérimente dans la rencontre et la relation. Elle se réalise dans la communication et l'accompagnement. Elle respecte le caractère fragmentaire de l'existence humaine, ses blessures et ses limites. En racontant et en se confiant, en écoutant et en ressentant, en soutenant et en confrontant, les expériences vécues peuvent être interprétées et comprises. A travers des actes signifiants et liturgiques, le vécu peut trouver une expression et recevoir une place et un sens.

La cure d'âme ouvre ainsi à des expériences nouvelles et à d'autres possibilités de comportement.

1. Caractéristiques principales de la KSA

La KSA est un modèle de formation basé sur l'expérience, où la cure d'âme et la communication pastorale sont appris et expérimentés en pratique et en théorie.

Les caractères principaux sont :

- Avoir une pratique de terrain où ont lieu et sont vécues des rencontres avec des individus, des groupes et des institutions ;
- Apprendre au sein de groupes : la KSA se fait dans des sessions où un apprentissage personnalisé et contribuant à la recherche d'identité est préconisé. Les sessions sont organisées de sorte qu'un processus de formation en continu soit garanti. Dans chaque session, les stagiaires définissent en dialogue avec les formateurs et le groupe leurs objectifs de formation personnels et collectifs.
- Elaborer théoriquement : dans la KSA, les questionnements théologiques se rapportant à la cure d'âme sont travaillés. Différentes approches et méthodes issues des sciences humaines telles la psychothérapie, la psychologie, la

pédagogie, les sciences de la communication et la sociologie sont appliquées, reprises et analysées.

- Etre supervisé : dans la KSA, apprendre se fait sous supervision. A travers la prise de conscience et l'expression du ressenti, elle aide à développer les capacités d'écoute et de communication. Elle rend possible et favorise la découverte de soi et la reprise de la pratique d'écoute.

2. A propos des origines

La KSA trouve son origine aux U.S.A., où ce modèle de formation est en usage depuis 1920 dans la formation initiale et continue des théologien/nes et des collaborateur/trices des Eglises.

" Clinique " signifie selon le sens américain du mot " empirique " ou " pratique " (cf. le concept de " psychologie clinique ").

La KSA est parvenue en Allemagne tant directement depuis les U.S.A. que par l'intermédiaire des Pays-Bas. En 1972 a été créée la DGfP / Société allemande de psychologie pastorale. L'une de ses cinq sections est constituée par la KSA.

Depuis, la KSA est un modèle de formation homologué par la majorité des Eglises membres de la EKD / Eglise protestante d'Allemagne, par de nombreux diocèses de l'Eglise catholique ainsi que par la plupart des Eglises libres.

Dans ce qui fut la DDR (République Démocratique Allemande) s'est aussi créé, dans les années 70, en parallèle et en relation étroite avec le BEK / Union des Eglises Protestantes et le DW / Œuvre diaconale, dans le contexte politique et ecclésial propre, la AGSuB / Communauté de travail pour la cure d'âme et le conseil.

Les expériences issues des deux parties de l'Allemagne ont trouvé une expression commune dans les critères de formation élaborés en commun par la KSA/DGfP et la AGSuB à partir de 1989 et adoptés en novembre 1992. Ils ont été retravaillés en 1996-98 et mis en œuvre sous la forme ci-dessous depuis 1998 par la section KSA et depuis 1999 par le conseil d'administration de la DGfP.

3. A propos du curriculum

3.1 Public concerné

La KSA s'adresse aux pasteurs, aux collaborateurs des Eglises, qui, à temps complet ou partiel ou à titre bénévole, exercent une fonction pastorale au sein de paroisses ou dans des champs d'activités spécifiques, pédagogiques, sociaux et diaconaux – par ex. dans un hôpital, une prison, une école – ou qui se préparent à exercer une telle activité.

3.2 Objectifs

Font partie des objectifs de cette formation:

- Devenir sensible à d'autres personnes dans leur situation comme à leur dimension émotionnelle, sociale et spirituelle
- Etre sensible à soi-même dans ces mêmes dimensions
- Prendre conscience de ses propres réactions face à ses interlocuteurs
- Traduire la prise de conscience de soi et de l'autre en communication
- S'exercer à des méthodes de conduite d'entretien
- Prendre la mesure des facteurs institutionnels et structurels de son champ de travail et développer des actions systémiques appropriées
- Comprendre et transmettre des traditions et des expressions de la foi
- Clarifier sa propre foi et apprendre à l'exprimer
- Découvrir des concepts théologiques et méthodologiques de la cure d'âme et de la communication pastorale
- Découvrir sa conception personnelle, la motiver et la vérifier dans la pratique.

3.3 Méthodes de travail

Parmi les méthodes de travail de la KSA se comptent:

- Un travail de cure d'âme dans un champ circonscrit de pratique
- Une reprise régulière de son propre travail de cure d'âme et une évaluation du matériel issu de cette pratique (protocoles d'entretien, compte-rendus de situation, prédications,...)
- Un travail de groupe comprenant une découverte de soi (prise de conscience de soi et des autres dans le processus interactionnel du groupe)
- Du travail personnel (rédaction de rapports de stage, d'un journal de bord, réflexion,...)
- Une supervision régulière (individuelle et en groupe)
- Des unités hebdomadaires de travail théorique, lectures, exposés.

3.4 Offres

Tous ceux qui, à temps complet ou partiel, exercent dans l'Eglise une activité de cure d'âme se voient recommander une formation KSA. Les bénévoles se font proposer des formations appropriées s'inspirant de la KSA.

3.5 Les différentes formes de la KSA

L'unité de base d'une formation KSA comprend sur 6 semaines.

Les formations se distinguent par le cadre temporel, en l'occurrence, d'un tenant ou fractionné, et par le cadre pratique, en l'occurrence, terrain de travail personnel ou étranger.

A partir de là, 4 formes de formation sont possibles:

- Formation d'un tenant (A)

Avec terrain de pratique étranger (A1)

Avec terrain de pratique personnel (A2)

- Formation fractionnée (B)

Avec terrain de pratique étranger (B1)

Avec terrain de pratique personnel (B2)

Les formations fractionnées doivent aussi comporter un stage résidentiel de 5 jours au moins.

Les formations doivent être ainsi structurées qu'un processus continu de formation soit garanti.

Une semaine de formation comporte:

- 12 unités de travail de groupe de 90 minutes
- 7 unités de travail de pratique de terrain de 90 minutes
- 5 unités de travail personnel de 90 minutes
- 1 supervision individuelle de 50 minutes.

Une formation de 6 semaines comporte donc en règle générale:

- 72 unités de travail de groupe
- 42 unités de travail de pratique de terrain
- 30 unités de travail personnel
- 6 supervisions individuelles

Pour les formations de type A1 ou B1, un terrain de pratique permettant de faire 42 unités de travail doit être mis à disposition.

Pour toutes les formations, les critères suivants doivent être retenus:

- un contrat de formation qui engage
- un terrain de pratique qui reste le même
- un groupe constitué (5 – 10 personnes)
- les mêmes formateurs, en règle générale, 2 superviseurs KSA.

3.6 Autres types de formations

A côté de sessions d'initiation et de formation continue, la KSA propose 3 types de formation:

- Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA) – Partie A
- Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA) – Partie B
- Formation pastorale et psychologique à la supervision de formations (KSA) – Partie C

A. Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA)

1. Objectifs

1.1 Réfléchir et développer théologiquement et pastoralement la propre pratique pastorale dans ses dimensions spirituelle et communicative

1.2 Acquérir voire approfondir la capacité à travailler pastoralement dans son champ de travail, à s'adapter aux exigences propres à celui-ci et à y utiliser son expérience et sa compétence de façon appropriée.

2. Prérequis pour l'admission à la formation

2.1 Avoir une pratique pastorale au moins pendant la durée de la formation

2.2 Être admis par les formateurs qui portent leur attention avant tout à

- la motivation et à l'intérêt pour apprendre
- la dose suffisante de prise de conscience personnelle et des autres comme de la capacité à l'interaction
- la capacité d'endurance.

3. Procédure d'admission

La procédure d'admission aux formations comprend:

3.1 du matériel écrit de candidature (C.V., présentation de la motivation pour la formation, matériel issu de la pratique pastorale propre)

3.2 un ou des entretiens personnel(s) et, en règle générale, la participation à des rencontres de groupe

3.3 le choix parmi les candidat(e)s devrait être fait par deux superviseurs-formateurs, dont l'un(e) au moins assure la formation.

4. Forme et contenu

La formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA) totalise 12 semaines de formation. Une formation d'un tenant de 6 semaines y est obligatoire. Les exceptions à cette règle doivent être motivées.

5. Validation

5.1 A la fin d'une formation de 6 ou de 12 semaines, les participant(e)s écrivent un rapport final et reçoivent un rapport de supervision.

5.2 La présence à une formation est confirmée par un certificat de participation.

5.3 A la demande du participant, la Commission de formation confirme le bilan positif d'une Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA) par un certificat.

5.4 Pour l'établissement de ce certificat sont réclamés les certificats de participation ainsi que les recommandations de 2 superviseurs-formateurs accrédités, dont l'un au moins a dirigé la formation à laquelle le demandeur a pris part.

6. Vue d'ensemble

Durée: 12 semaines de KSA

Formes:

Forme A: formation d'un tenant

(6 semaines d'un tenant et résidentielles)

Forme B: formation fractionnée

(6 semaines dont au moins une résidentielle)

Combinaisons possibles:

Forme A + Forme A ou

Forme A + Forme B

12 semaines de KSA

Procédure de validation

Certificat:

Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA)

7. Session de perfectionnement

La session de perfectionnement se caractérise par le fait que les participants ont achevé la Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA). Elle permet d'approfondir le travail sur la compétence et l'identité pastorales.

7.1 Le prérequis à la participation à une telle session est la certification de la Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA).

7.2 La session de perfectionnement comprend les éléments constitutifs d'une formation KSA. Sont particulièrement considérés:

- approfondissement de la formation KSA
- réflexion du chemin de formation suivi jusque là
- réflexion du contexte institutionnel de la pratique pastorale
- réflexion de la théologie et de la méthodologie de la cure d'âme et de la formation pastorale
- possibilité de clarifier de futures étapes de formation

7.3 Vue d'ensemble:

6 semaines de session de perfectionnement

B. Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA)

1. Objectifs

La formation à la supervision KSA donne une qualification pour assurer des supervisions individuelles, de groupes et d'équipes que ce soit au sein des Eglises ou en dehors.

Les objectifs de la formation sont plus particulièrement:

- compétence en théologie et en psychologie pastorales
- compétence de terrain
- compétence diagnostique
- compétence à l'analyse de groupe
- compétence théorique
- compétence à l'action.

2. Prérequis à l'admission

2.1 Etudes de théologie achevées ou autre qualification théologique correspondante (voir annexe)

2.2 Trois années d'expérience professionnelle dans un champ de travail pastoral

2.3 Certificat de Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme (KSA)

2.4 Justificatif de participation à une session de perfectionnement (KSA)

2.5 Justificatif de 15 séances de supervision individuelle (de 90 minutes) pendant les deux dernières années. Cette supervision doit avoir été effectuée par un /des superviseur(s) de la DGfP.

2.6 Deux recommandations motivées de superviseurs accrédités; l'un des deux doit connaître le candidat de la session de perfectionnement.

3. Procédure d'admission

3.1 Dépôt des documents d'admission (voir annexe)

3.2 Suit un entretien avec la Commission de formation qui décide de l'admission à la formation à la supervision

3.3 La procédure d'admission est clôturée par la demande d'adhésion comme " membre extraordinaire " de la DGfP.

4. Forme et contenu

La Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA) dure, en règle générale, trois ans. Ses contenus essentiels sont:

- Découverte de soi au sein du groupe de formation
- Théorie et méthodologie de la supervision
- Apprentissage de la supervision (individuelle, groupe, équipe)
- Pratique personnelle de supervision (Lernsupervision)
- Supervision de cette pratique (Lehrsupervision)

La conception de la formation est plurielle en théories et en méthodes. Des processus de compréhension et des techniques d'intervention dans le domaine de la psychanalyse, de la dynamique de groupe et de l'analyse systémique sont particulièrement étudiés et exercés.

La Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA) – hors la Lehrsupervision – est ainsi structurée:

- 12 modules d'au moins 4 jours chaque fois, avec chaque fois 6 heures de travail, correspondant à 4 unités de travail de 90 minutes, par jour

- 4 séminaires de théorie (en principe le week-end) avec chaque fois 8 unités de travail de 90 minutes.

Une semaine de formation comprend 18 unités de travail de 90 minutes – soit 36 heures (de chaque fois 45 minutes).

Un séminaire de théorie (en week-end) comprend 8 unités de travail de 90 minutes – soit 16 heures (de chaque fois 45 minutes).

La Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA) comprend au total:

248 unités de travail de 90 minutes soit 496 heures de 45 minutes;

dont:

216 unités de travail en 12 semaines de même que

32 unités de travail en 4 week-end.

Dans le cadre des modules de semaine, on trouve

48 unités de travail de découverte de soi au sein du groupe de formation

80 unités de travail (y compris les séminaires de théorie) de théorie et de méthodologie et

120 unités de travail d'apprentissage de la supervision.

S'y ajoutent:

- 45 unités (de 90 minutes) de pratique personnelle de la supervision individuelle, en groupe et d'équipe (Lernsupervision) de même que
- 35 unités (de 90 minutes) de supervision de cette pratique (Lehrsupervision)
- deux analyses écrites de processus de supervision (individuelle, groupe, équipe)
- une évaluation écrite du processus de formation
- un mémoire écrit (voir annexe)
- un entretien de clôture.

5. Montage du curriculum

A propos du montage du curriculum de la Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA):

Chacun des modules de formation a lieu avec un groupe et des superviseurs fixes. Les modules de formation se complètent dans leur déroulement. Les deux premiers modules de trois semaines ont lieu avec le même groupe et les mêmes superviseurs. La Commission de formation s'assure que les différents contenus de la formation sont régulièrement proposés.

Un module de trois semaines peut aussi être fractionnée; au sein d'un tel module il faut néanmoins qu'il y ait au moins une session de quatre jours consécutifs.

Les séminaires de théorie (en week-end) avec des thèmes propres dans le domaine de la théorie et de la méthodologie sont ouverts à tous les candidats et candidates qui sont dans la Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA).

Ces séminaires ont chacun une direction particulière.

Vue d'ensemble:

Module I: Semaines 1 – 3

Module II: Semaines 4 – 6

Module III: Semaines 7 – 9

Module IV: Semaines 10 – 12

De même que 4 séminaires de théorie (en principe, le week-end)

6. Contenu du curriculum

La structure de tous les modules est, en principe, la même:

- Découverte de soi au sein du groupe
- Théorie et méthodologie (avec des thèmes différents)
- Apprentissage de la supervision (au sein du groupe de formation).

Module I Semaines 1 – 3 (54 unités de travail)

Centré sur: situations de démarrage de formations

Module II Semaines 4 – 6 (54 unités de travail)

Centré sur: la supervision individuelle

Module III Semaines 7 – 9 (54 unités de travail)

Centré sur: la supervision de groupes

Module IV Semaines 10 – 12 (54 unités de travail)

Centré sur: la supervision d'équipes; la supervision dans le contexte d'organisations et d'institutions; situations de fins de formations

7. Validation

7.1 La Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA) achevée, l'accréditation comme superviseur (KSA) peut être demandée auprès de la Commission de formation. (voir annexe)

7.2 Pour l'accréditation, le candidat, la candidate, dépose les pièces prouvant qu'il a suivi la formation requise. (voir en B.4 Durée et contenu. Cas particuliers, voir annexe)

7.3 L'accréditation est prononcée lors d'un entretien avec la Commission de formation.

7.4 La Commission de formation décide de l'accréditation comme superviseur KSA.

7.5 La DGfP délivre le Certificat d'accréditation. Suite à l'accréditation, la qualité de " membre ordinaire " de la DGfP peut être demandée.

8. Vue d'ensemble:

La formation comprend:
48 unités de travail
Découverte de soi au sein du groupe
80 unités de travail
Théorie, méthodologie, thèmes importants
(supervision individuelle, de groupes, d'équipes)
120 unités de travail
Apprentissage de la supervision au sein du groupe de formation
Pratique personnelle de la supervision
(Lernsupervision)
(supervision individuelle, de groupes, d'équipes)
45 séances (de 90 minutes)
Supervision de la pratique de supervision
(Lehrsupervision)
35 séances (de 90 minutes)
dont jusqu'à 15 peuvent avoir lieu en groupe
Procédure d'accréditation
Certificat:
Superviseur (KSA)

C. Formation pastorale et psychologique à la supervision de formations (KSA)

La Formation pastorale et psychologique à la supervision de formations (KSA) concerne la compétence à diriger les formations décrites en A.

1. Objectifs

Les candidat(e)s à cette formation vont apprendre à organiser de façon autonome des formations selon les différentes offres de formation proposées par la KSA (voir en A).

2. Prérequis à l'admission

2.1 En règle générale, des études de théologie de niveau universitaire achevées.

2.3 Conclusion de la Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA) et admission par la Commission de formation à la Formation pastorale et psychologique à la supervision de formations (KSA)

2.4 Deux recommandations motivées par des superviseurs didacticiens qui connaissent le/la candidat(e) de la Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA).

3. Procédure d'admission

L'admission est prononcée par la Commission de formation à la demande des candidats.

4. Durée et contenu

4.1 Pratique de cure d'âme et de supervision durant la formation

4.2 Supervision commune avec un(e) superviseur accrédité(e) pour la supervision de formations (KSA) de 12 semaines de Formation pastorale et psychologique à la cure d'âme et/ou d'une session de perfectionnement (KSA), dont une formation de 6 semaines d'un tenant.

4.3 Six séances de supervision de contrôle pour la supervision commune des 12 semaines de formation (KSA).

4.4 Le superviseur-formateur en formation prend part à la responsabilité de la direction, de la supervision et de l'organisation de la formation.

4.5 Participation à une session de méthodologie de 2 semaines (Théorie et pratique de la supervision de formations).

4.6 Pouvoir faire état d'une formation continue en dynamique de groupes et en thérapie.

5. Validation

5.1 A la fin de la Formation pastorale et psychologique à la supervision de formations (KSA) l'accréditation comme superviseur-formateur peut être demandée auprès de la Commission de formation.

5.2 Pour ce faire, le/la candidat(e) dépose les documents prouvant la poursuite de sa formation.

5.3 L'accréditation est prononcée à la suite d'un entretien avec la Commission de formation.

5.4 La Commission de formation décide de l'accréditation comme superviseur-formateur.

5.5 Sur la recommandation de la Commission de formation, la DGfP délivre un Certificat d'accréditation.

6. Vue d'ensemble

12 Semaines

Exercice de la supervision de Formations pastorales et psychologiques à la cure d'âme (KSA)

Session de perfectionnement incluse

Formation continue dans le domaine de la dynamique de groupe et de la thérapie

6 supervisions de contrôle

2 semaines de méthodologie

Procédure d'accréditation

Certificat:

Superviseur-formateur (KSA)

D. Supervision de contrôle

La conduite de formations KSA est inconcevable sans une supervision de contrôle.

Pour une formation de 6 semaines de KSA, trois séances de supervision de contrôle sont recommandées.

La supervision de contrôle doit avoir lieu auprès de personnes compétentes pour accompagner des superviseurs-formateurs. Pour ce faire, en plus des superviseurs didacticiens KSA, on peut aussi s'adresser à des superviseurs didacticiens des autres sections de la DGfP ainsi qu'à des compétences externes.

E. Supervision didactique

1. Tâches

1.1 Réalisation de Formations pastorales et psychologiques à la supervision (KSA) et de Formations méthodologiques à la supervision de formations.

1.2 Supervision didactique et de contrôle des participants à la Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA).

1.3 Supervision de contrôle des participants à la Formation de superviseur-formateur (KSA).

2. Prérequis

Peut devenir superviseur didacticien celle ou celui qui est accrédité comme superviseur-formateur (KSA) et qui peut justifier d'une telle pratique depuis trois ans et a supervisé au moins trois formations (KSA) de 6 semaines.

3. Durée et contenu

3.1 Justifier (en listant) de 24 supervisions de contrôle (individuelles, groupes et équipes)

3.2 Justifier (en listant et en joignant des attestations) d'une formation continue et/ou continuée dans un champ thérapeutique et de dynamique de groupe.

3.3 Justifier d'une formation continue et/ou continuée dans le domaine de la supervision après l'accréditation.

3.4 Réflexion et conceptualisation théorique de la supervision pastorale (courte esquisse d'approches théoriques et méthodologiques de la supervision pastorale)

4. Procédure d'accréditation

4.1 Une commission nommée par la Commission de formation vérifie si la demande d'accréditation comme superviseur didacticien (KSA) est complète et la prononce.

4.2 Sur la recommandation de la Commission de formation, la DGfP délivre le certificat d'accréditation.

F. Formation à la cure d'âme à l'étranger.

Une Formation à la cure d'âme et à la supervision, qui a été acquise à l'étranger et qui répond aux principes de la KSA, peut être reconnue par la Commission de formation:

a) à travers la consultation de la Commission de formation ou

b) par une visitation par deux membres de la Commission de formation. Sur la base de la recommandation de ces deux membres, la Commission de formation prend une décision.

G. La Commission de formation

La section élit parmi les superviseurs-formateurs, qui sont accrédités depuis trois ans au moins, et parmi les superviseurs didacticiens la Commission de formation pour chaque fois quatre ans.

Les tâches de la Commission de formation concernent

- Les contenus du curriculum
- La coordination temporelle des offres de Formations pastorales et psychologiques à la supervision KSA) et des Formations de superviseurs-formateurs (KSA)
- L'admission à la Formation pastorale et psychologique à la supervision (KSA)
- L'admission à la Formation de superviseurs-formateurs (KSA)
- L'accréditation des formations accomplies (KSA)
- Les recommandations à la DGfP pour délivrer les certificats d'accréditation des formations
- Des consultations au sujet des formations
- Mise en œuvre de visitations
- Fonction de conseil de la section pour les questions de formation.

H. Visitation

1. La visitation des superviseurs, des superviseurs-formateurs et des superviseurs didacticiens par la Commission de formation sert à maintenir un niveau élevé dans le travail de supervision et de formation ainsi qu'à permettre un soutien collégial et critique dans le travail de formation.

2. Une visitation a lieu, en règle générale, tous les sept ans.

3. La Commission de formation mandate deux membres de la section pour entreprendre une visitation. Dans ce but, la personne visitée produit à l'avance un rapport de visitation écrit (voir annexe). La visitation se fait alternativement

sous deux formes:

- a) Les visiteurs participent à une journée de formation à laquelle le visité les a invités. A son issue, les visiteurs ont un entretien collégial avec le visité.
- b) La personne visitée rencontre deux visiteurs pour un entretien. Le rapport de visitation sert de base à l'entretien.
4. Un compte-rendu de visitation, assorti d'une recommandation, est rédigé et remis à la Commission de formation.
5. Sur la base de ce compte-rendu, la Commission de formation, à la majorité des membres présents, décide de la prorogation ou non de l'activité de superviseur, de superviseur-formateur ou de superviseur didacticien (KSA). La Commission de formation peut fixer des obligations à la personne visitée pour la poursuite de son activité.
6. Si la Commission de formation, à la majorité des membres présents, ne peut se prononcer pour la prorogation, le superviseur, le superviseur-formateur ou le superviseur didacticien (KSA) est invité à un entretien avec la commission. A la suite de cet entretien a lieu un nouveau vote.
7. Si les hésitations ne peuvent être levées au cours de cet entretien, la Commission de formation demande au Conseil des sages (voir sous I) de suspendre l'activité de superviseur, du superviseur-formateur ou du superviseur didacticien au sein de la section KSA. Le Conseil des sages statue sur cette demande.

I. Le Conseil des sages

1. Le Conseil des sages se compose de cinq membres.
 - 1.1 Trois membres ordinaires et un membre extra-ordinaire sont élus par la section.
 - 1.2 Parmi les membres ordinaires doivent se trouver un ou une superviseur ainsi qu'un ou une superviseur-formateur (KSA)
 - 1.3 Le cinquième membre est désigné au sein du comité de la section.
 - 1.4 Les membres de la Commission de formation ne peuvent pas siéger au Conseil des sages.
2. Le Conseil des sages a un mandat de quatre ans.
3. Quand le Conseil des sages est saisi d'une demande, il peut prendre les dispositions suivantes:
 - 3.1 il écoute les personnes concernées
 - 3.2 dans les questions de formation, il renvoie, avec un avis, la décision contestée à une nouvelle délibération de la Commission de formation
 - 3.3 le Conseil des sages charge la Commission de formation d'organiser une visitation.
4. Le Conseil des sages décide dans le cas de visitations contestées.
 - 4.1 A la demande de la Commission de formation, le Conseil des sages vérifie la confirmation de l'accréditation de superviseur, de superviseur-formateur ou de superviseur didacticien (KSA).
 - 4.2 Après avoir entendu la personne concernée, une décision écrite lui est communiquée.
 - 4.3 Les membres de la section sont informés par le compte-rendu de la séance suivante de la section.

J. Frais

Les frais pour les entretiens sont fixés par la section sur proposition de la Commission de formation. De même, elle formule des recommandations pour les tarifs des formations.

Annexe 1

VUE D'ENSEMBLE

Formation pastorale et psychologique (KSA)

A la cure d'âme, la supervision et la supervision de formations

Formation pastorale et psychologique

A la cure d'âme (KSA) Certificat Session de perfectionnement

6	6	6	
Entretien	Formation pastorale et psychologique	Entretien	
Admission	à la supervision (KSA)	Certificat	
	3 + 3	3	3
	Lernsupervision (45)		
	Lehrsupervision (35)		
	Séminaires de théorie (4)		
	Formation pastorale et psychologique	Entretien	
	A la supervision de formations (KSA)	Certificat	
	6	6	2
	Supervision de contrôle (6)		

Annexe 2

CURRICULUM

Formation pastorale et psychologique

A la supervision (KSA)

Module I + II

(même groupe de formation et mêmes superviseurs)

Semaines 1 – 3

Point central: Début du processus de supervision

1. Découverte de soi dans le groupe (15 unités de travail=UT)
2. Théorie et méthodologie (12 UT)
 - Motivation et compréhension de la supervision
 - Anamnèse de l'apprentissage (style personnel et spécifique pour apprendre)
 - Terrains de travail en Eglise et hors Eglise
 - Entretien préalable et négociation du contrat
 - Diagnostic de conflit et focus
 - Processus d'acquisition
 - Anamnèse pastorale et indication (p.ex.: Image de Dieu et image de l'homme)
 - Situations de démarrage relatives à la supervision individuelle, de groupes, d'équipes)
 - Personne et rôle dans la cure d'âme et la prédication
3. Apprentissage de la supervision (27 UT)

Exercices avec des situations de démarrage à partir des éléments nommés en 2 (p.ex.: avec des jeux de rôles et des éléments créatifs)

4. Evaluation du module I

Semaines 4 – 6

Point central: supervision individuelle

1. Découverte de soi dans le groupe (15 UT)
2. Théorie et méthodologie (12 UT)

Thématiques:

- Méthodes et modèles de supervision individuelle
 - Théorie de la supervision
 - L'individu dans la société et dans ses rôles sociaux
 - Transfert et contre-transfert dans la supervision
 - Pathologies psychiatriques
 - Théories de la personnalité
 - Diagnostic du conflit et focus
 - Communication dans le dialogue
 - Communication et cure d'âme dans le contexte ecclésial et séculier
 - Réflexion théologique du développement de la personnalité et du travail de conflit
3. Apprentissage de la supervision (27 UT)

Exercice de la supervision individuelle à partir des éléments nommés en 2 (p.ex.: par des jeux de rôles et des éléments créatifs)

4. Evaluation du module II

Module III

Semaines 7 – 9

Point central: supervision de groupes

1. Découverte de soi dans le groupe (15 UT)
2. Théorie et méthodologie (12 UT)

Thématiques:

- Méthodes de la supervision de groupes (en particulier dans le cadre de l'analyse de prédication, de l'analyse de verbatim et de l'analyse de cas, de l'entretien de groupe)
 - Théories de groupe (groupe de formation, groupe de thérapie, groupe de supervision)
 - Diagnostic de conflit et focus dans la supervision de groupe
 - Parasitages du travail et résistances dans le groupe
 - Structure et dynamique de groupe
 - Animation de groupe
 - Techniques et stratégies d'intervention
 - Réflexion théologique du groupe, de la société, de l'Eglise
3. Apprentissage de la supervision (27 UT)

Exercice de la supervision de groupes à partir des éléments nommés en 2 (p.ex.: avec des jeux de rôles et des éléments créatifs)

4. Evaluation du module III

Module IV

Semaines 10 – 12

Point central: Supervision d'équipes / Clôture et évaluation de processus de supervision

Evaluation de la formation à la supervision

1. Découverte de soi dans le groupe (15 UT)

2. Théorie et méthodologie (12 UT)

Thématiques:

2.1 Supervision d'équipes:

- Modèles et méthodes de la supervision d'équipes
- Structure et dynamique de l'équipe
- Ethique institutionnelle et relation de travail
- Analyse institutionnelle
- Diagnostic du mandat et négociation du contrat
- Compétence de terrain
- Techniques et stratégies d'intervention

2.2 Clôture et évaluation de processus de supervision:

- Situations de fin
- Identité et rôle du superviseur
- Synthèse des contenus de formation
- Concept personnel et spécifique de la supervision
- Perspectives de la pratique personnelle de la supervision

3. Apprentissage de la supervision (27 UT):

Exercice de la supervision d'équipes, de la clôture et de l'évaluation de processus de supervision à partir des éléments nommés en 2 (p.ex.: avec des jeux de rôles et des éléments créatifs)

4. Evaluation du module IV.

L'annexe 3 apporte des précisions sur les dispositions transitoires entre anciens et nouveaux standards!